



Conseil de sécurité

Soixante-sixième année

6496^e séance

Jeudi 17 mars 2011, à 10 heures
New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Wang Min	(Chine)
<i>Membres :</i>	Afrique du Sud	M. Sangqu
	Allemagne	M. Wittig
	Bosnie-Herzégovine	M ^{me} Čolaković
	Brésil	M ^{me} Dunlop
	Colombie	M. Osorio
	États-Unis d'Amérique	M ^{me} DiCarlo
	Fédération de Russie	M. Pankin
	France	M. Bonne
	Gabon	M ^{me} Ntyam-Ehya
	Inde	M. Vinay Kumar
	Liban	M ^{me} Ziade
	Nigéria	M ^{me} Ogwu
	Portugal	M. Moraes Cabral
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . .	Sir Mark Lyall Grant

Ordre du jour

La situation en Somalie

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506.

11-26616 (F)



Merci de recycler 

La séance est ouverte à 10 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Somalie

Le Président (*parle en chinois*) : En vertu de l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de la Somalie à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document [S/2011/140](#), qui contient le texte d'un projet de résolution présenté par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Je crois comprendre que le Conseil de sécurité est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Afrique du Sud, Allemagne, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Chine, Colombie, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Gabon, Inde, Liban, Nigéria, Portugal, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Le Président (*parle en chinois*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 1972 (2011).

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil reste saisi de la question.

La séance est levée à 10 h 15.